



VILLE DE  
HOUILLES

Règlement du « Le jeu des vitrines » Mai-Juin 2024

### Préambule

La Ville de Houilles organise « Le jeu des vitrines – Cherchez l'intrus » du 22 mai au 1er juin 2024.

### Article 1 : Objet du jeu-concours

La Ville de Houilles, ayant son siège au 16, rue Gambetta, 78800 Houilles, organise, du 22 mai au 1er juin 2024, « Le jeu des vitrines – Cherchez l'intrus » avec la participation de 20 commerçants du marché municipal de la Ville.

Un tirage au sort se déroulera, le mardi 4 juin 2024 à partir de 14h pour départager les gagnants.

### Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat et ouverte du 22 mai au 1er juin 2024.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure (à partir de 6 ans) à l'exception du service organisateur et des commerçants participants.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Une seule participation par personne est autorisée.

La participation est nominative et le joueur peut participer en déposant son bulletin dans l'urne disposée dans la halle du marché municipal, à côté de la buvette, allée des Lilas.

La participation du candidat entraîne de sa part l'entière acceptation du présent règlement. Toute participation effectuée contrairement aux conditions du présent règlement sera considérée comme invalide. De même, tout participant suspecté de fraude sera écarté du jeu par l'organisation, sans que celle-ci ait à se justifier.

### Article 3 : Déroulé de l'opération

Le début du jeu est fixé au 22 mai 2024. La clôture du jeu est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Les commerçants participants ont caché dans leurs vitrines un objet insolite sans lien avec leur activité principale.

Le but du jeu est d'associer le plus d'objets à leur commerce.

Un bulletin de participation comprenant la liste des commerces participants et la liste des objets insolites sera disponible au marché municipal, à côté de la buvette, allée des Lilas.

Il incombe aux candidats de remplir correctement leur bulletin. Tout renseignement manquant ou erroné entraînera la nullité du bulletin.

Les 80 participants ayant trouvé le plus de bonnes réponses seront récompensés.

Si des égalités persistent, un tirage au sort sera effectué pour départager les participants.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 4 juin 2024 à partir de 14h.

Le tirage au sort sera effectué par Monsieur Julien Chambert, Adjoint au Maire en charge du commerce et de la vie économique, dans les conditions prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement.

#### Article 4 : Modalité de réception du gain

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par email par la direction de la communication et de l'événementiel, à l'aide des renseignements indiqués dans leur formulaire de participation, qui leur remettra leur lot, sur rendez-vous, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 16 rue Gambetta 78800 Houilles.

Si le gagnant ne réclame pas son lot avant le 30 juin 2024, la dotation sera perdue.

#### Article 5 : Dotations

La dotation totale des lots est de 80 caddies sérigraphiés « Marché ovillois ».

Il appartiendra aux gagnants, lors du retrait de leur lot, de vérifier que celui-ci n'a subi aucun dommage.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte en cas de dommage ou de dysfonctionnement constaté après le retrait.

Les dotations ne pourront être en aucun cas échangées contre une valeur en espèce ou contre toute autre dotation. En cas de force majeure, la Ville se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

Si les gagnants ne peuvent ou ne veulent pas prendre possession de leur lot avant le 30 juin 2024 et ce pour quelque raison que ce soit, ils perdront le bénéfice de la dotation et n'auront droit à aucune compensation.

#### Article 6 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation « Le jeu des vitrines – Cherchez l'intrus », la Ville de Houilles, responsable de traitement pour le compte de la direction de la communication et de l'événementiel, recueille des données personnelles aux fins de gestion de participation et de suivi du jeu.

Les données personnelles collectées sont uniquement communiquées à la direction de la communication et de l'événementiel de la ville de Houilles.

Conformément à l'article 6.1.b relatif à la licéité du traitement du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la base légale du traitement est le consentement.

Les données personnelles collectées sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant 30 jours à compter du tirage au sort qui a lieu le mardi 4 juin 2024.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou votre droit à la portabilité des données. Vous pouvez les exercer à tout moment auprès de la Mairie de Houilles, soit par courrier électronique : [contact@ville-houilles.fr](mailto:contact@ville-houilles.fr), soit par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – 16 rue Gambetta – 78800 Houilles.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les lauréats se verront proposer une parution dans les publications de la Ville de Houilles. Pour cela, ils devront signer une autorisation de droit à l'image.